Ste-Croix : 3 personnes fauchées par une voiture

by La Rédaction on 2011-08-27 03:43:00

Un accident, survenu vendredi à la rue Ducray à Ste-Croix, aurait pu avoir de graves conséquences sans la prompte intervention de la police. Les habitants du quartier étaient remontés après un accident où une voiture conduite par un habitant de Bain-des-Dames a fauché trois personnes qui se trouvaient à côté d'un caniveau. Cela en raison de ce qu'ils qualifiaient de "lenteur" dans l'action des policiers.

Anane Alexis, Brigitte Secondis et Jérome Rungasawmy ont été sérieusement blessés et l'état de ce dernier est jugé préoccupant à l'unité des soins intensifs de l'hôpital Dr A.G. Jeetoo où il est admis. L'alcootest, pratiqué sur le chauffeur, s'est révélé négatif et il a été libéré sur parole. Il consignera sa version des faits en présence de son avocat ce samedi au poste de police d'Abercrombie.

De nombreux résidents du quartier ont vivement réagi du fait que les officiers de police ne voulaient pas déplacer les trois blessés, préférant attendre les spécialistes du SAMU, car ils risquaient d'aggraver leur état de santé. Les habitants, ne comprenant pas cette décision, s'en sont verbalement pris aux policiers. Il a fallu l'intervention d'autres policiers et l'évacuation des blessés vers l'hôpital pour qu'ils se calment.

Selon nos informations, les victimes qui venaient de suivre leur traitement de méthadone avaient pris place sur le trottoir pour se prélasser. Entre-temps, un camion qui se dirigeait sur le site de construction de la nouvelle foire de la région a fait un écart sur la route qui est très étroite. Une voiture, venant dans la même direction, a tenté de le doubler, mais le chauffeur aurait mal calculé son coup et c'est ainsi qu'il a balayé le trio avant de terminer sa course contre une voiture en stationnement. Après, les gens sont accourus au chevet des blessés alors que la police était mandée sur les lieux.

L'enquête se poursuit et les officiers attendent désormais la déposition du chauffeur de la voiture pour décider de son inculpation.

Le Matinal - http://www.lematinal.com